



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## télévision numérique terrestre

Question écrite n° 102789

### Texte de la question

Mme Christine Marin attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la problématique des résidences étudiantes et plus particulièrement sur le droit à l'antenne de ces logements. En effet, avec le passage au numérique, de nombreux étudiants se retrouvent désormais dépourvus d'accès aux canaux nationaux. L'intégralité des résidences universitaires ne sont pas encore équipées d'antenne de réception contrairement aux obligations de la loi du 2 juillet 1966 qui assure à tous le droit à l'antenne. L'achat d'un adaptateur TNT ajouté à celui d'une antenne de télévision peut se révéler très onéreux pour ces personnes. Elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures elle compte prendre pour remédier à cette problématique.

### Texte de la réponse

De manière générale, les dispositions nécessaires ont été prises par les centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires pour assurer le passage à la télévision numérique terrestre (TNT) pour toutes les installations disponibles dans les résidences universitaires. Par ailleurs, dans le cadre du plan Anciaux, la construction de nouvelles résidences étudiantes et la réhabilitation des cités traditionnelles s'accompagnent d'une offre systématique de connexions à Internet et de l'installation d'une prise de télévision.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Christine Marin](#)

**Circonscription :** Nord (23<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 102789

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 mars 2011, page 2639

**Réponse publiée le :** 5 juillet 2011, page 7359